Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
ID : 040-214003139-20191203-2019_E23-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseil
(- 1 démission : Lau
Nombre de présents
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 27/11/2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 décembre 2019
--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CELIMON), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour Mme DEGOS), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme CELIMON (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etaient absents non excusés : Mme DARGELOSSE, M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E
Délibération n°23

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Ville de TARTAS – budget annexe régie des fêtes – programme fin d'année 2019 et perspectives 2020

Dominique DEGOS présente le compte rendu du dernier conseil d'exploitation du 25 novembre, avec les manifestations de fin d'année 2019, et une ébauche du programme d'activités de 2020. Programme qu'il conviendra de confirmer. Puis elle propose :

- La Sollicitation de subvention pour l'édition des moyens de communication de la commune
- L'Autorisation de principe pour lancer le programme de 2020

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
ID : 040-214003139-20191203-2019_E23-DE

DONNE un avis favorable pour la sollicitation de subvention pour l'édition des moyens de communication de la commune.

DONNE un avis favorable pour l'autorisation de principe pour lancer le programme de 2020.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
ID : 040-214003139-20191203-2019_E23-DE

CR Conseil d'exploitation Régie des fêtes du 25/1

Présents : D. Degos, P. Dubos, V. Ducasse, C. Garrido, L. Dannequin, Y. Deyres, G. Lafitte

Excusés : P. Lafourcade, F. Ducamp

1) **Vote de la subvention au Club Taurin : 1209€ pour équilibrer les comptes**

2) **Animations de Noël**

Programme prévisionnel :

Vendredi 20/12 : balade historique aux flambeaux, conte musical, tourin hailhe (à confirmer)

Samedi 21/12 : ateliers de Noël (EASA), vente de vin chaud/marrons, visite du Père Noël, calèche (à confirmer)
Bal de Noël (FCTSY)

Lundi 23/12 : Ferme de Noël, vente de vin chaud/marrons, visite du Père Noël,
Contes de Noël (2 séances/âge enfants)

Jeudi 26/12 : ateliers pour enfants (à confirmer)

3) **Manifestations Régie des Fêtes 2020**

Carnaval : 7 mars

Fête du Lac : proposition de décaler à 2021

Fête de la Musique : dimanche 21 juin

Fêtes de Tartas : du 9 au 12 juillet

Jeudis d'été : 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20 août

Afin de déposer une demande de subvention au CD, et de participer à la foire aux dépliants des OT, le programme des Jeudis d'été sera établi en janvier.

Pré programmes Carnaval, Fête de la Musique et Fêtes de Tartas : 1er trimestre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.